

- Critères d'adhésion -

Les membres de Minalogic sont répartis en deux catégories principales (membres et membres associés), ellesmêmes réparties en sous-catégories appelées "collèges" :

- Les "membres" ayant un droit de vote à l'Assemblée Générale (regroupant les collèges 1, 2, 3 et 4)
- Les "membres associés" n'ayant pas le droit de vote à l'Assemblée Générale (collège 5)

Critères d'adhésion par collège

Collège 1 - Membres Entreprises PME

- Être une PME au sens communautaire du terme (dont l'effectif est strictement inférieur à 250 personnes ; et dont, soit le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros, soit le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros et qui ne sont pas consolidés par une entité plus importante) réunissant les deux conditions suivantes :
 - Avoir une implantation en région Auvergne-Rhône-Alpes d'un établissement conduisant des activités d'innovation, de recherche et développement et de services dans les domaines des technologies et contenus du numérique contribuant aux activités et aux objectifs stratégiques du Pôle,
 - □ Etre à jour du paiement d'une cotisation annuelle à l'Association

Collège 2 – Membres Entreprises ETI ou grands comptes

- Être une entreprise non PME réunissant les deux conditions suivantes :
 - Avoir une implantation en région Auvergne Rhône-Alpes d'un établissement conduisant des activités d'innovation, de recherche et développement et de services dans les domaines des technologies et contenus du numérique contribuant aux activités et aux objectifs stratégiques du Pôle,
 - ☐ Etre à jour du paiement d'une cotisation annuelle à l'Association

Collège 3 – Membres Organismes de recherche, Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche

- Être une personne morale privée ou publique implantée en région Auvergne-Rhône-Alpes et :
 - Conduire des activités de Recherche et Développement contribuant aux objectifs stratégiques du pôle
 - ☐ Être à jour du paiement d'une cotisation annuelle à l'Association

Collège 4 – Membres Collectivités territoriales et organismes de développement économique et d'innovation

- Étre une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ou autre entité publique ou parapublique exerçant une fonction d'accompagnement dans le domaine économique ou de l'innovation et :
 - Favoriser l'émergence d'activités en adéquation avec la stratégie du pôle et/ou contribuant à la valorisation du pôle
 - Être à jour du paiement d'une cotisation annuelle à l'Association

Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes - Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Web: www.minalogic.com - E-mail: contact@minalogic.com



Collège 5 - Membres Associés

■ Être à jour du paiement d'une cotisation annuelle à l'Association

ef

■ Etre une personne morale privée ou publique française et implantée hors de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et conduisant des activités d'innovation, de recherche et développement et de services dans les domaines des technologies et contenus du numérique contribuant aux activités et aux objectifs stratégiques du Pôle

ou

Étre une personne morale privée ou publique française (sans considération de localisation d'implantation) souhaitant innover grâce à l'intégration dans ses produits ou services d'au moins une des technologies relevant des domaines stratégiques du pôle

ou

- Être une personne morale privée ou publique ayant pour objectif :
 - De structurer une filière contribuant aux objectifs stratégiques du Pôle tel que rappelés en préambule ou redéfinis ultérieurement dans le cadre d'éventuelles redéfinitions de sa "feuille de route" (syndicat de branche, incubateur...)
 - Contribuer au financement d'entreprises membres (société de capital investissement ...)
 - De distribuer des produits technologiques destinés aux travaux de R&D menés par les acteurs régionaux des filières relevant des domaines stratégiques du Pôle

Web: www.minalogic.com - E-mail: contact@minalogic.com